

La Délégation FO Énergie et Mines était composée de Patrick MOUTTE (élu titulaire), Sylvie THOMAS (élu Suppléante) et Bernard GEGOUT (RS CCE).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Fonctionnement du CCE
 - a. Approbation des procès verbaux du 7/09 et 6/11/2011.
 - b. Projet de logo et de support de communication du CCE
 - c. Projet de calendrier 2012
- 2- Plan de Formation 2012 – Report de l'examen début 2012 (pour avis)
- 3- Projet d'avenant à l'accord EGA PRO - Prorogation de l'accord (pour avis).
- 4- Projet d'accord ATT (pour avis)
- 5- Dossier spécialisation de la fonction territoriale de GrDF (pour avis)
- 6- Dossier évolution du pilotage en région (pour avis)
- 7- Examen annuel des comptes 2010 de GrDF et budget initial 2011 (pour information)
- 8- Projet d'avenant ELANPRO – ELANPASS (pour avis)
- 9- Bilan P2S 2010 (pour information)

Le CCE de GrDF extraordinaire se tiendra le 1er décembre 2011.

Le prochain CCE de GrDF ordinaire aura lieu le 15 décembre 2011.

1 Fonctionnement du CCE

a. Approbation des procès verbaux du 7/09 et 6/11/2011

Les Représentants du Personnel adoptent les PV à l'unanimité.

b. Projet de logo et de support de communication du CCE

La résolution proposée pour mandater le secrétaire fut adoptée à l'unanimité

c. Projet de calendrier 2012

Les Représentants du Personnel adoptent le calendrier modifié. Voici les différentes dates retenues :

12 Janvier, 16 février, 15 mars, 19 avril, 24 mai, 14 juin, 5 juillet, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 20 décembre.

2 Plan de Formation 2012 – Report de l'examen début 2012 (pour avis)

L'Unanimité des membres accepte le report du plan de Formation 2012 au CCE du 16 février.

3 Projet d'avenant à l'accord EGA PRO - Prorogation de l'accord (pour avis)

Sur ce dossier, nous avons fait la Déclaration suivante :

« AVENANT A ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
A GrDF DU 3 OCTOBRE 2008 »

FO Énergie et Mines déplore le retard accumulé par la Direction pour la rédaction d'un nouvel accord spécifique à GrDF.

FO Énergie et Mines regrette que la question de l'Égalité Professionnelle n'apparaisse pas comme une priorité.

Nous estimons dommageable que cet accord, prorogé pour une période d'un an, ne prenne pas en compte :

- Les conséquences de la loi réformant les retraites pour les femmes,
- Les avancées contenues dans différents accords d'entreprise,
- Les outils et moyens mis à disposition des Organisations Syndicales pour faire de véritables comparaisons entre salarié(e)s.

Malgré ces remarques, FO Énergie et Mines émettra un avis favorable sur cet avenant à l'accord Égalité Professionnelle du 3 octobre 2008.

FO Énergie et Mines exige que les négociations concernant l'Égalité Professionnelle permettent d'aboutir rapidement à la conclusion d'un accord réactualisé.

En effet, l'égalité professionnelle doit rester une priorité absolue, malgré le délai supplémentaire que permet une prorogation.

Accord unanime pour valider cet avenant.

En réponse aux déclarations, le Président confirme que l'ouverture de la négociation se fera dès le début 2012.

Pour la Direction de GrDF, le dossier est également prioritaire et souhaite pouvoir avancer sur le problème Égalité Professionnelle.

La mise à la signature est ouverte à partir du 25 novembre 2011.

4 Projet d'accord ATT (pour avis)

Nous ne sommes pas revenus sur le contenu de cet accord, et avons fait la déclaration suivante sur ce projet :

« PROJET D'ACCORD ATT »

Nous sommes fin 2011 et la délégation FO Énergie et Mines s'abstiendra de faire le rappel de tout l'historique qui a jalonné l'accord ATT.

Une chose est sûre, il est impossible de comparer le texte de l'accord qui avait été

présenté aux Organisations Syndicales fin 2008 et celui que vous nous présentez pour avis en cette fin d'année 2011.

En effet beaucoup de choses ont changé durant ces 3 années écoulées et les équilibres ne sont plus les mêmes. La problématique de l'astreinte est traitée à part, le temps de travail des cadres fait l'objet d'un accord spécifique, etc..

Ce qui compte aujourd'hui pour FO Énergie et Mines, c'est que l'accord national ATT, une fois signé, soit décliné correctement dans les régions et les unités.

Nous ne sommes donc pas à la fin d'un processus, mais bien au commencement.

Nous aurons à mesurer en 2012, la façon dont les Directions vont s'approprier l'accord ainsi que l'état d'esprit qui les anime, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'horaire A3.

Le mot d'ordre de FO vers ses représentants est simple.

Si les accords locaux qui seront proposés sont de nature à satisfaire le personnel, signez-les !

Dans le cas contraire, ne les signez pas et battez-vous contre.

Chacun sait donc qu'une signature nationale n'implique pas une obligation de signer localement.

Et dans cette instance, vous devez savoir que trop d'accords locaux non signés pourront amener notre organisation à dénoncer sa signature.

FO Énergie et Mines prend donc toutes ses responsabilités et assume pleinement ses positions.

C'est pourquoi, sans préjuger de l'avenir, nous exprimons aujourd'hui un avis favorable sur l'accord ATT.

Après les différentes interventions des délégations, le Président demande l'avis de l'organisme :

Pour : 17 (FO, CGT, CFDT)

Contre : 3 (CFE –CGC)

L'ouverture à la signature se situera début décembre.

5 Dossier spécialisation de la fonction territoriale de GrDF (pour avis)

La Direction présente ce dossier sur les grands thèmes qu'elle juge importants pour l'avenir à savoir :

- concessions,
- développement,
- sécurité industrielle,
- relations institutionnelles,
- développement durable.

L'analyse précise des territoires, selon les enjeux de GrDF, a été conduite par les régions grâce à une cotation argumentée de l'ensemble des dimensions de la relation au territoire selon ces 5 thématiques.

Elle permet à GrDF de disposer d'une vision claire de ses enjeux territoriaux à la maille départementale (voire infra départementale).

La Direction rappelle que nous sommes dans le champ d'une réorganisation et que l'accord sera appliqué dans son intégralité, y compris pour ceux qui sont déjà affectés.

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

« Sur la Spécialisation de la Fonction Territoriale de GrDF »

Ce dossier est complémentaire au dossier pilotage de l'évolution en région pour lequel nous donnerons un avis motivé.

Nous n'oublions pas que ce dossier a pris sa source à eRDF qui considère comme un enjeu capital la spécialisation de la fonction territoriale, pour le renouvellement de ses concessions.

Cependant, ce dossier a également du sens pour l'évolution de GrDF.

Comme vous l'avez indiqué dans ce document, 95 % des emplois étant déjà créés, nous sommes fondés dès aujourd'hui à vous demander un REX fin du 1^{er} semestre 2012.

Selon nous, le projet de spécialisation de la fonction territoriale participe malheureusement au démixtage d'eRDF et de GrDF.

C'est l'unique raison pour laquelle FO Énergie et Mines donne un avis défavorable sur cette évolution.

Le Président a recueilli l'avis du CCE sur ce dossier.

Pour : 5 (CFDT, CFE-CGC)

Contre : 15 (FO et CGT)

6 Dossier évolution du pilotage en région (pour avis)

La Direction présente ce dossier et précise que toute la partie de la gouvernance sera examinée lors de la Délégation Spéciale des CCE d'eRDF et de GrDF le 22 décembre prochain.

Un débat s'instaure sur le contenu du document, et notamment sur l'activité et le fonctionnement en région.

La Direction réaffirme que l'intérêt de GrDF n'est pas de sortir du service commun même si certains en parlent ou le souhaitent.

Dans les différents SREG (Services Régionaux Electricité et Gaz), une vingtaine de personnes fait partie de l'appui au Management pour le DOR (Directeur Opérationnel en Région). L'évolution concerne principalement l'appui au management. GrDF va créer un domaine RH en appui des DdR (Directeur de Région).

Nous avons interrogé la Direction sur les raisons qui ont conduit GrDF à avoir 4 DdR alors qu'il y a 8 DOR, d'autant que la maille 8 n'est pas remise en cause.

La Direction n'a pas souhaité répondre clairement à cette question et on peut penser que l'avenir nous donnera raison sur la nécessité de désigner des DdR supplémentaires.

Nous avons fait la déclaration suivante avant d'émettre un avis :

« Sur l'évolution du pilotage en région »

Création du DdR Gaz

À ce jour, pour GrDF, il y a 4 Directeurs des Régions qui ont en charge chacun 2 régions Distributeurs. Lors de la présentation, vous avez affirmé qu'ils seraient demain l'équivalent des DOR. Aujourd'hui, nous vous demandons de désigner 4 nouveaux DdR, étant donné qu'ils feront partie du Comité Régional avec le DOR (Représentant d'eRDF) pour tout ce qui concerne le service commun.

Rôle des DOR et des DdR

Le rôle des DdR et des DOR vis-à-vis des Agents, des Collectivités Locales et des Représentants du Personnel, est essentiel.

Nous profitons de notre expression sur le sujet au sein de cette instance, pour vous alerter sur les nécessaires qualités de communication dont doivent faire preuve ces dirigeants.

De ce point de vue, FO Énergie et Mines n'a pas l'impression que vous vous donnez toujours les moyens de réussir auprès des Autorités Concédantes, des Élus, des citoyens et même du personnel.

Nous restons sur notre faim à propos de l'organisation que vous souhaitez mettre en place en région.

Nous attendons des précisions sur les emplois et les activités qui seront créés en parallèle avec eRDF afin de nous donner un maximum de lisibilité.

Si le projet d'évolution du pilotage en région a du sens, il participe néanmoins au démixtage d'eRDF et de GrDF.

C'est l'unique raison pour laquelle FO Énergie et Mines donne un avis défavorable sur cette évolution

Enfin, nous serons attentifs à la modification de l'accord de Gouvernance que vous présenterez pour avis dans une prochaine Délégation Spéciale. »

Suite à la lecture d'une résolution, le Président suspend le dossier en l'état et propose de le représenter dans un CCE extraordinaire qui se déroulera le 1^{er} décembre.

7 Examen annuel des comptes 2010 de GrDF et budget initial 2011 (pour information)

Suite à la présentation de ce dossier, la Présidente de la Commission Économique du CCE de GrDF a proposé la résolution suivante :

« Dans le cadre des travaux de la Commission Économique du CCE sur l'analyse des comptes 2010 et du budget initial 2011, le CCE est extrêmement préoccupé par les faits suivants :

- Les hypothèses des budgets conduisent structurellement à une sous-estimation des charges externes de GrDF et ce depuis plusieurs exercices financiers.
- Cette situation déjà inquiétante est aggravée par le contexte de la négociation du tarif ATRD4. Cette négociation, qui doit s'achever dans les semaines à venir, pourrait conduire à la non-couverture de pans entiers de nos charges d'exploitation par le tarif. Ces "rabortages" tarifaires compromettraient gravement la viabilité économique et industrielle de notre activité.

Ce constat alarmant nous fait craindre des risques sur la sécurité industrielle, l'emploi et le maintien des compétences, les conditions de travail, le développement de l'énergie gaz en France. Le CCE demande que des éléments de réponses tangibles et documentés lui soient apportés de toute urgence, et au plus tard pour la séance ordinaire du 15 décembre 2011 sur les points suivants :

- À quoi doit-on imputer les écarts récurrents et préoccupants par rapport aux budgets initiaux dans le processus d'élaboration budgétaire tant à la maille régionale que nationale ?
- Quels sont les "rabortages" de charges proposés par la CRE, suite notamment à son rapport d'audit sur les OPEX de GrDF ?
- Comment la direction apprécie-t-elle les risques imminents ainsi encourus par l'entreprise au regard de la logique du régulateur en particulier sur les volets économique, social et industriel ?
- Quelles réponses GrDF entend-elle donner au régulateur pour tendre vers une régulation responsable, soucieuse de la viabilité économique de l'entreprise, fondée sur la vérité des coûts et des volumes et respectueuse de l'accomplissement des missions de service public ?

Compte tenu des fortes inquiétudes soulevées par ce risque imminent, et en fonction des réponses et éléments contractuels que la direction apportera en séance du 15 décembre 2011, le CCE se réserve la possibilité d'exercer son droit d'alerte »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Direction accepte d'apporter les éléments souhaités dans cette résolution au CCE de GrDF le 15 décembre prochain.

FO Énergie et Mines interpelle GrDF suite à la présentation qui a été faite, et notamment sur la demande d'augmentation du tarif auprès de la CRE.

Nous sommes dans des mécanismes financiers qui couvrent l'entreprise dans les aléas de l'acheminement, et si nous avons bien compris la présentation de M. CRESTE. Pour FO Énergie et Mines, à ce jour et depuis quelques années, c'est dans la productivité que GrDF récupère les moyens qui n'auraient pas été accordés par la CRE.

Est-ce que vous nous le confirmez ?

Et jusqu'où pourrons nous aller dans la productivité pour couvrir ce manque à gagner sans mettre l'Entreprise en danger ?

La Direction propose de nous répondre lors du CCE du 15 décembre.

8 Projet d'avenant ELANPRO – ELANPASS (pour avis)

La Direction présente le contexte de ce projet d'avenant ELANPRO – ELAN PASS à savoir : Cet avenant répond à l'engagement pris dans l'accord relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle, de mettre en place des nouveaux dispositifs d'accompagnement à la promotion et de formations promotionnelles, plus réactifs et individualisés qui répondent aux besoins de l'entreprise et aux aspirations des salariés.

Nous avons fait la déclaration suivante :

« PROJET D'AVENANT ELANPRO – ELANPASS »

« FO Énergie et Mines reste convaincue de la nécessité d'un outil au service du développement professionnel à GrDF

Cette position est constante. Elle a été maintes fois affirmée aux Directions.

Encore faut-il que le dispositif proposé soit acceptable.

Notre organisation s'est fortement impliquée pour améliorer le texte proposé ce jour en CCE.

Nous avons notamment obtenu :

- Le principe d'une mesure d'accompagnement pour ÉLAN PRO lors de la prise de poste en surnombre (AIL, déménagement, article 30).
- La mise en place d'une prime dans le cas d'une obtention d'un diplôme ou certification.
- La possibilité pour le comité de suivi paritaire, de suivre les candidatures non admises.
- La possibilité pour un agent d'exécution d'accéder directement au collège cadres via Elan Pro

Malgré cela le projet de la Direction de GrDF comporte encore des freins à l'évolution des salariés au sein de l'entreprise.

En effet :

Lors des changements de collèges (exécution/maîtrise et maîtrise/cadre), la Direction ne supprime pas les décisions arbitraires, mais impose en plus, un test obligatoire valable 2 ans et pratiqué par un organisme externe.

Pour changer de collège, il faudra donc une proposition de la hiérarchie + un test + une décision du Directeur. Dans le cas où un test est mis en place FO revendique que celui-ci ne serve qu'à déterminer les besoins de formation du candidat dans le cas où il est retenu.

De plus, l'utilisation d'un cabinet externe n'est pas acceptable pour FO Énergie et Mines. Par ce biais la Direction enlève toute prérogative aux élus du personnel dans le suivi des salariés et principalement en CSP Cadres.

Nous exprimons aussi notre inquiétude sur les portées d'un tel dispositif en tant que frein, dans le cas de changement éventuel d'entreprise au sein de la branche.

Pour FO Énergie et Mines, ces éléments pénalisent fortement les salariés.

C'est pourquoi nous donnons un avis négatif sur cet avenant ELANPRO-ELANPASS. »

Le Président recueille l'avis du CCE :

Pour : 3 (CFE-CGC)

Contre : 17 (FO, CGT et CFDT)

La Direction nous informe que cet avenant sera mis à la signature à partir du 28 novembre.

9 Bilan P2S 2010 (pour information)

La Direction propose que ce dossier soit examiné lors du CCE de janvier 2012.

Construisons
notre avenir